



asca

Fondation suisse
pour les médecines
complémentaires

ALTERNANCE

NEWS 2014 N. 2

Novembre 2014

Editorial: « Détruire la concurrence c'est tuer l'intelligence »*



CES DERNIERS mois, les questions de concurrence et de liberté de choix ont souvent été évoquées dans les médias. Lors des dernières votations fédérales, le peuple suisse a séchement refusé le projet de caisse unique: un tel résultat montre son attachement à un système de concurrence.

En Suisse, le droit de la concurrence a ses racines

dans la **Constitution fédérale**; il s'agit donc d'un principe fondamental de notre société **qui remonte à 1874**.

La concurrence est un modèle de marché sur lequel est fondée la théorie économique classique de la loi de l'offre et de la demande. Dans un tel marché, l'ensemble des acteurs essayent de se **surpasser** afin de gagner des parts de marché. Concrètement, la concurrence est un état qui indique la **pluralité de l'offre et sa diversité**, ce qui a un effet sur l'innovation, sur la qualité et surtout sur le prix qui est payé par les consommateurs.

A contrario, un monopole est une structure de marché où une seule firme est active; le **monopoleur** est incontournable, il **incarne le marché** et est plutôt un

« **faiseur de prix** ». Les nuisances induites par un tel marché ont souvent été évoquées par nos partenaires assureurs. Mais ce problème peut aussi se poser ailleurs, dans le domaine de la formation par exemple. En effet, si un jour une seule et unique institution devait être habilitée à proposer des formations et à attribuer des diplômes, ce serait le début de la fin de la différence des approches thérapeutiques.

A la Fondation ASCA, **nous croyons dans la force et la richesse de la différence**, c'est aussi pour cette raison que nous nous battons depuis bientôt 25 ans.

Laurent Monnard
Directeur Fondation ASCA

* Frédéric Bastiat, économiste (1801 - 1850)

Dans ce numéro :

ENTRETIEN AVEC UELI MÜLLER 2

NOUVEAU NUMÉRO RCC 3

NOUVEAU SITE INTERNET 3

TRAITEMENT INTERDISCIPLINAIRE 4

RÉTROSPECTIVE FORUM CHUV 5

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION 5

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 6

2015: VOYAGE EN RP DE CHINE 6

Médecines complémentaires pratiquées par des médecins mises au même niveau que les autres disciplines médicales.

Selon une information du Département fédéral de l'intérieur (DFI), l'assurance obligatoire des soins (AOS) remboursera en principe les soins en médecines complémentaires pratiqués par des médecins.

La prise en charge des prestations de la médecine anthroposophique, de la médecine traditionnelle chinoise,

de l'homéopathie et de la phytothérapie était initialement **limitée provisoirement** jusqu'en 2017. Les associations devaient apporter la preuve que les prestations de ces quatre disciplines de la médecine complémentaire sont **efficaces, adéquates et économiques**.

Après 2 ans, il apparaît désormais qu'il ne sera pas

possible d'apporter cette preuve. Aussi le **DFI propose** de mettre ces disciplines au même niveau que les autres disciplines médicales remboursées par l'AOS.

Ainsi, le **principe de confiance** s'appliquerait aux prestations de la médecine complémentaire, qui seraient en principe prises en charge par l'AOS.



D'ores et déjà, nous vous adressons nos vœux les meilleurs pour les fêtes de fin d'année.

ALTERNANCE

Entretien avec Ueli Müller, ancien président de santésuisse.



Ueli Müller a travaillé 40 ans dans le domaine de l'assurance-maladie, en particulier comme président de santésuisse. Il est aujourd'hui membre du Conseil de fondation de l'ASCA et président de la « Deutsch-Schweizerischen Gesellschaft für Gesundheitspolitik DSGG. »



En février 2014, Ueli Müller a été décoré par l'ambassadeur d'Allemagne en Suisse, Dr Otto Lampe, de l'Ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne pour sa longue activité dans le domaine de la santé en Suisse et de la coopération internationale, notamment au niveau des relations entre l'Allemagne et la Suisse.

Après 40 ans au service de l'assurance-maladie, quelle opinion avez-vous de l'évolution du secteur?

Le système n'a pas fondamentalement changé au cours des 40 dernières années. La seule chose est que les coûts, et donc les primes, ont fortement augmenté. Les raisons ne se limitent pas au vieillissement de la population, elles sont surtout liées aux progrès de la médecine au niveau des techniques opératoires et dans le domaine des médicaments. Nous avons le meilleur système de santé au monde et, en règle générale, la qualité a son prix. Le gros problème qui se pose est de préserver la solidarité entre les assurés, parce que les primes atteignent la limite du supportable. Ces derniers temps, le système de santé est devenu un thème politique de premier plan, ce qui n'est pas nécessairement une bonne chose car la politique est souvent un obstacle à une évolution naturelle et professionnellement correcte.

Et quelle est votre opinion sur l'évolution en ce qui concerne la médecine complémentaire?

La médecine traditionnelle n'est pas la seule à avoir connu ces dernières années une forte évolution, les méthodes alternatives se sont également améliorées.

La médecine complémentaire a trouvé un écho très favorable auprès de la population. Toutefois, elle est souvent utilisée en supplément ou comme complément, et pas comme une alternative à la médecine traditionnelle, ce qui implique alors un surcoût. Et ce n'est pas souhaitable dans le domaine de la santé. C'est aussi ce qui explique une certaine réserve de la part des responsables politiques du domaine de la santé et des assureurs concernant l'obligation de prise en charge.

Comment voyez-vous l'avenir des médecines complémentaires en Suisse?

La médecine complémentaire, notamment ses effets et ses résultats thérapeutiques, doivent être davantage connus pour qu'elle soit mieux prise en compte par les responsables politiques du domaine de la santé, en termes de rentabilité, ce qui est très important. Sur le plan de son efficacité, il faut que l'on puisse réaliser

davantage d'études scientifiques pour qu'elle soit aussi mieux acceptée par les médecins. C'est une mission importante que doivent assumer les associations de thérapeutes compétentes. Il faut rattraper un certain retard, ici, si l'on veut obtenir de bons résultats.

Comment les assureurs devraient-ils rembourser à l'avenir les soins en médecines complémentaires?

Si les praticiens de la médecine complémentaire parviennent mieux qu'aujourd'hui à prouver et à « vendre » leurs bons résultats thérapeutiques, je pense que l'avenir leur sera très favorable en termes d'admission et de remboursement par l'assurance-maladie, car de nombreux médecins traditionnels ont recours aujourd'hui aux thérapies alternatives et même les prescrivent. C'est donc une mission stratégique pour les thérapeutes d'entretenir des contacts avec le corps médical, puisque les médecins traditionnels ont une position dominante dans le domaine de la santé.

Que pouvez-vous dire des thérapeutes qui sont affiliés à l'ASCA?

L'ASCA est désormais reconnue en tant qu'organisation faîtière par les assureurs-maladie, en particulier dans le domaine des assurances complémentaires, parce qu'elle assure et garantit que ses membres disposent des formations initiale et continue nécessaires. Non seulement l'ASCA assure l'enregistrement et l'administration des adhérents, mais elle est également l'interlocuteur au niveau politique. L'ASCA fait non seulement en sorte que les prestations soient d'une qualité irréprochable pour les patients et leurs assureurs, mais elle veille également à ce qu'on en parle de manière positive. Les thérapeutes non-médecins trouvent dans l'ASCA un soutien professionnel sur toutes les questions pertinentes, d'où l'intérêt de devenir adhérent.

Entretien réalisé avec Laurent Monnard
le 12 août 2014

Nouveau numéro RCC pour les thérapeutes en médecines complémentaires



Dès le 1^{er} janvier 2015, SASIS (anciennement santésuisse) attribuera un nouveau code créancier (RCC) à l'ensemble des thérapeutes agréés à la Fondation ASCA. A partir de cette date, seul ce nouveau numéro devra figurer sur les factures.

C'est à fin 2008 que la Fondation ASCA et santésuisse (organisation faîtière des assureurs-maladie suisses) avaient signé une première convention. Ainsi, chaque thérapeute agréé ASCA bénéficiait d'un code

créancier RCC personnel et intransmissible.

En 2015, un nouveau code créancier RCC remplacera celui qui est utilisé actuellement. Pour mémoire, ce code créancier est un numéro, un label qualité qui permet aux thérapeutes de figurer sur le **répertoire officiel des assureurs-maladie suisses**, tout comme les médecins, les pharmaciens, les chiropraticiens, les physiothérapeutes, etc. pour la saisie et le traitement des factures des fournisseurs de prestations médicales autorisés à pratiquer.

Ce code créancier doit être inscrit sur **toutes les factures** ainsi que sur les

fiches de remèdes. Les assureurs-maladie l'utilisent pour les paiements.

Vers la fin du mois de **décembre 2014**, tous les thérapeutes concernés recevront par **courrier postal** leur nouveau numéro RCC.

Comme par le passé, ce service sera entièrement financé par la Fondation ASCA et restera donc **gratuit pour les thérapeutes** agréés ASCA.



Le registre des codes-créanciers est un répertoire officiel qui permet un travail plus rationnel.

FORUM LAUSANNE,
SAMEDI 14 NOVEMBRE
2015 AU CHUV A
LAUSANNE (FRANCAIS)

FORUM ZURICH,
SAMEDI 14 NOVEMBRE
2015 AU VOLKSHAUS
DE ZURICH (DEUTSCH)

NEW WEBSITE

Nouveau site internet asca.ch

Depuis cet automne, la Fondation ASCA dispose d'un nouveau site internet.

Avec une structure simple et claire, une nouvelle présentation et un nouveau design, le site de la Fondation ASCA bénéficie désormais de la nouvelle technologie responsive, ce qui permet un affichage optimisé. Concrètement, il s'adapte automatiquement à la taille de l'écran de

l'appareil que vous utilisez pour naviguer. Venez le découvrir en tapant www.asca.ch depuis

votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

The screenshot shows the homepage of the new asca.ch website. At the top, there's a navigation bar with links to 'Concept et objectifs', 'Thérapies', 'Ecoles', 'Assureurs maladie', 'News et communications', 'Législations', and 'Contacts'. Below the navigation is a section titled 'Fondation ASCA' with a brief introduction. The main content area is divided into three columns: 'Les thérapies' (with a photo of a person receiving a massage), 'Les assurances' (with a photo of a couple holding an umbrella), and 'Les écoles' (with a photo of two people in a classroom). Each column has a short description and a link to more information.

Traitemen^t interdisciplinaire des troubles digestifs: exemple de cas traité dans mon cabinet

Par Elsa N. Thamalanga-Maag, thérapeute diplômée, www.consider.ch

Controlling Identities CI (selon Fred P. Gallo, PhD)

Les **Controlling Identities (CI)** se constituent suite à des événements traumatisants et/ou des expériences pesantes et répétées vécus par le patient. Les CI sont composées d'émotions, de pensées, de comportements, de dogmes, etc. L'individu concerné perçoit ces structures énergétiques (également dénommées Ego State, Alter Ego) comme son identité dès qu'elles sont activées par certaines situations. Les **CI se nourrissent du moi**, lorsque l'individu leur transmet le contrôle dans la situation concernée, devenant ainsi « quelqu'un d'autre ». En fonction de la structure de base de l'individu, les CI peuvent prendre la forme d'une auto-évaluation telle que « je ne suis pas assez bien », « je suis un perdant », « je suis laid », etc. L'acceptation compasante de ces CI (plutôt que la lutte contre elles) permet de rétablir la relation avec le moi.



Elsa Nicole Thamalanga-Maag,
Thérapeute dipl., MAS in
Managed Health Care.

Etude de cas

Outre les causes purement médicales, les troubles digestifs peuvent être influencés et/ou provoqués par des CI. Madame M., la trentaine, personnalité serviable, entretient ses relations amicales, occupe des fonctions de cadre dans son milieu professionnel, est très exigeante envers elle-même et ses collaborateurs. Son environnement professionnel était devenu de plus en plus difficile suite à un manque de clarté dans l'attribution des responsabilités. Elle me consulte en raison d'un **épuisement dû au stress**, de troubles du sommeil, d'infections à répétition, d'un transit intestinal depuis long-temps irrégulier, de douleurs de la ceinture scapulaire et des articulations sacro-iliaques.

L'approche interdisciplinaire

L'analyse (selon Radloff) des méridiens yin a révélé un vide, notamment au ni-

veau des méridiens rate-pancréas (RP) et vaisseau constitution (VC). Après le premier travail sur l'ensemble des **méridiens yin**, M. a bien dormi et les douleurs au niveau des épaules et des articulations sacro-iliaques ont diminué. La consultation suivante a révélé un blocage psycho-énergétique (selon Gallo) du méridien cœur (émotion « faire des efforts extrêmes ») et gros intestin (émotion « manque d'initiative et d'ouverture d'esprit »), ainsi qu'un déséquilibre au niveau du 4^e chakra. En m'entretenant avec la patiente, j'ai pu constater qu'une **doctrine négative** (« seules mes performances me donnent de la valeur ») était activée dans certaines situations. Les sentiments, pensées etc. qui en découlent ont donné naissance à une identité qui prenait alors le contrôle. Cette CI, associée aux **tensions vécues dans l'environnement professionnel**, a entraîné un conflit en termes de loyauté entre M. et son employeur, qui s'accompagnait généralement de **troubles digestifs**, etc. M. a pris conscience de ce conflit, ce qui lui a permis de décider délibérément vis-à-vis de qui elle voulait en premier lieu être loyale. Avec l'Identity Method (selon Gallo), la CI a pu être transformée; les troubles décrits plus haut (y compris le besoin qu'avait la patiente de se ronger les ongles) ont pratiquement disparu. Madame M. a changé d'emploi. Grâce à la méditation, elle a appris à percevoir les structures CI identifiées lors de la thérapie, à travailler sur ces dernières et à développer sa relation avec le moi.

NEWS 2014 N. 2

Rétrospective du XI^e Forum ASCA au CHUV à Lausanne « L'HOMEOPATHIE D'AUJOURD'HUI »



La Fondation ASCA a organisé, pour la 11^{ème} année consécutive, son désormais traditionnel Forum qui s'est déroulé le samedi 24 mai 2014, de 9 h 30 à 16 h, pour la première fois au CHUV à Lausanne. Le thème de cette année, « L'homéopathie d'aujourd'hui » a réuni plus de 200 thérapeutes agréés de toute la Romandie.

Ce XI^e Forum ASCA sur les thérapies alternatives et complémentaires avait pour ambition de présenter cette

médecine globale sous ses diverses perspectives, de son origine allemande à son actuel développement indien, en passant par sa fabrication et son enseignement. Le but a été largement atteint et le public a pu découvrir ou redécouvrir l'ensemble de ce système de santé.



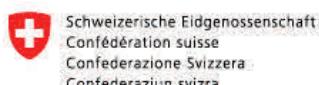
Le **Dr Pierre-Yves Rodondi**, (médecin agréé au CHUV)

Le pharmacien **Alain Picard** et les Dresses **Nathalie Calame et Fabienne Burguiere** ont su captiver l'attention de l'auditoire et présenter avec compétence et passion cette « vieille dame » pleine d'avenir qu'est l'homéopathie.



**FORMATION
CONTINUE 2014:**
PENSEZ À NOUS
RETOURNER LE
FORMULAIRE*
2014 (COURS
EFFECTUÉS EN
2014), AVEC LES
ATTESTATIONS
DES ECOLES,
JUSQU'AU
31.12.2014.

* disponible sous
www.asca.ch



Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a récemment mis en consultation le projet de règlement concernant l'examen professionnel supérieur de thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral.

La Fondation ASCA qui défend les intérêts des thérapeutes en médecines complémentaires depuis bientôt **25 ans** ne s'oppose évidemment pas au principe d'une réglementation en la matière. Toutefois, à la lec-

Examen fédéral de thérapeute complémentaire

ture du projet de règlement il apparaît en particulier qu'en l'état, il confère à l'OrTra TC une **position monopolistique**. Raison pour laquelle elle a fait opposition.

La Fondation suisse pour les médecines complémentaires ASCA est la **première institution** qui a réglementé la formation professionnelle des thérapeutes en médecine alternative et complémentaire **en Suisse**. Dans ce but, elle a reconnu un certain nombre de thérapies

dont elle a défini les exigences de formation et elle a accrédité des écoles aptes à enseigner ces méthodes. De plus, la qualité de la formation acquise est garantie par les exigences d'une formation continue annuelle contrôlée par la Fondation ASCA.

Dans ces conditions, la **Fondation ASCA peut et veut participer au processus** de préparation à l'examen fédéral.



FONDATION ASCA

Rue St-Pierre 6A

Case postale 548

1701 Fribourg

Téléphone : 026 351 10 10

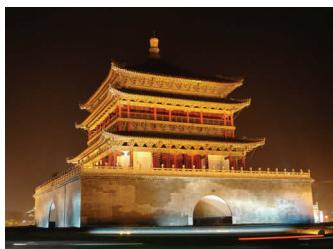
Télécopie : 026 351 10 11

fondation@asca.ch

www.asca.ch

Responsable de rédaction:
Laurent Monnard, directeurAdaptation allemande:
Evelyne Hartevelde

**Retrouvez-nous
sur le web sous
www.asca.ch**



Informations administratives

Nous vous rappelons que toutes les informations produites par la Fondation ASCA figurent sur le site internet asca.ch et vous invitons à le consulter régulièrement.

Par ailleurs, bien que ces sujets aient déjà été évoqués, il nous semble important de les rappeler:

ASSUREURS

Du côté de nos partenaires assureurs conventionnés, comme déjà mentionné, ils traitent quotidiennement des milliers de factures. Pour faciliter ce travail et **accélérer le processus de remboursement**, ces factures sont de plus en plus scannées dans des systèmes informatiques. Afin que les machines puissent « lire » les données de ces notes d'honoraires, il est indispensable qu'elles

soient produites avec une écriture lisible par des machines. C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir rédiger les factures que vous produisez à l'attention de vos patients avec l'aide d'un ordinateur et de ne pas oublier d'y indiquer votre nouveau numéro RCC (qui vous parviendra à fin décembre 2014). Des modèles électroniques sont **disponibles sur notre site** internet. Ceci permettra à vos patients un remboursement plus rapide et deviendra probablement obligatoire pour certains assureurs prochainement.

INFORMEZ-VOUS

Aussi, les assureurs conventionnés offrent une multitude d'assurances complémentaires couvrant, à des degrés divers, les traitements des médecines

complémentaires. Chaque assureur pratique sa propre politique de remboursement. Certaines méthodes font partie, sous certaines conditions, d'une couverture d'assurance complémentaire bien précise et d'autres en sont exclues.

Afin d'éviter tout malentendu entre l'assureur, le patient et le thérapeute, nous vous prions **d'inviter vos patients à s'informer auprès de leur assureur-maladie avant de débuter un traitement.**

Ceci leur permettra de s'assurer que la thérapie et le thérapeute choisis sont remboursés par leur assurance complémentaire.

2015 - Voyage de perfectionnement en médecine traditionnelle chinoise à Pékin, en Chine, et visite de Shanghai.

La Fondation ASCA retourne en Chine au mois d'octobre 2015 avec un voyage d'études et de perfectionnement de la médecine traditionnelle chinoise.

Organisé pour les thérapeutes agréés ASCA, ce voyage d'études et de perfectionnement en médecine traditionnelle chinoise se déroulera à Pékin et à Shanghai, en Chine, au début du mois d'octobre 2015.

Les cours seront donnés à la International Youth University de Pékin par des professeurs expérimentés, avec des traductions en français et en allemand. Ils porteront sur la phytothérapie, l'acupuncture et le massage Tui-na. La visite d'un hôpital complètera ce cycle de formation MTC qui vaudra 32 heures de formation continue.

De nombreuses visites culturelles se dérouleront à Pékin (visite de la ville avec

la Cité interdite, les temples bouddhistes, le Palais d'été de l'impératrice Ci-Xi, etc. et les merveilles de la région: la Grande Muraille et le Mausolée de Changling, y compris shopping et journée de repos) ainsi qu'à Shanghai (ville, temples, canaux, etc.).

Le nombre de places sera limité à 40 personnes et un bulletin d'inscription vous parviendra au début 2015.

